

Monsieur le Conseiller fédéral
Moritz Leuenberger
Chef du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication (DETEC)
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : MFP/15006596

Lausanne, le 30 juin 2010

**Consultation concernant les amendements du 4 juin 2004 de la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud (ci-après : le Conseil d'Etat) vous remercie de
l'avoir associé à cette audition et a pris connaissance du projet d'arrêté fédéral portant
sur l'acceptation des amendements de la Convention susmentionnée.

Le Conseil d'Etat constate que ces derniers amèneront des améliorations quant à
l'application de la Convention sans nécessiter de modifications en droit interne suisse, ni
vaudois et accueille favorablement ces amendements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez croire,
Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean